

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE SAINT-BASILE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, assistante-greffière de la susdite municipalité, **QUE :**

Le rôle de perception 2022 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le ou avant le 28 février 2022.

Que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer avant le 31 mars 2022.

DONNÉ à Saint-Basile ce 17^e jour de février deux mille vingt-deux.

Stéphanie Readman, assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, assistante-greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de ville le 17 février 2022 et une deuxième sur le site internet de la Ville de Saint-Basile.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour de février 2022.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière